



## Tréguier

### Passation de pouvoir au club nautique



De droite à gauche : Claude Bougault, Bernard Mercier et Gérard Charlier ont animé l'assemblée générale du CNT, dimanche matin, à la salle des fêtes.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

La 16<sup>e</sup> assemblée générale du Club nautique de Tréguier (CNT), tenue dimanche matin à la salle des fêtes, a été marquée par l'annonce de la passation de pouvoir du président Gérard Charlier à Bernard Mercier, après 12 ans d'exercice.

Le président sortant dresse un bilan de la douzaine d'animations au cours de l'année écoulée et reconduites en 2020 (soirées crêpes, coulage de leurres, entretien des moteurs, fabrication de casiers...), la cotisation à 25 € qui est restée inchangée depuis dix ans. Les cours du permis côtier sont maintenus à 350 € tout compris ; le hauturier à 217 €, et le fluvial à 181,50 €.

#### 144 adhérents

Claude Meuret, le trésorier, présente un bilan financier positif de 27 163 €. « Nous enregistrons une année exceptionnelle, souligne Gérard Charlier. Avec 144 adhérents contre 116 en 2018, avec 71 permis côtiers en six sessions, quatre hauturiers et un fluvial. »

Claude Bougault, président du

comité départemental de la Fédération nationale de la Plaisance et des pêches en mer, ponctue l'assemblée générale en informant les adhérents sur le contrôle des captures de bars en pêche récréative.

« Nous réclamons l'autorisation de prendre, du 2 mai à fin novembre, trois bars par pêche, au lieu d'un actuellement, annonce-t-il. La commission européenne met en place le projet d'un système harmonisé de déclaration et contrôle des prises, pour améliorer la gestion de la ressource et la réglementation de l'activité de pêche récréative. » Les pêcheurs plaisanciers croient rêver. « Un quota mensuel à l'année serait fixé, à l'aide d'un smartphone. Toute pièce pêchée devra être déclarée sur smartphone, pour le bar et autres espèces en difficulté. »

Claude Bougault reste sceptique : « Comment faire cette déclaration mensuelle ? On va avoir du boulot ! Comment on va nous contrôler ? Les Affaires maritimes de Saint-Brieuc le reconnaissent : c'est inapplicable ! »